



Bulletin d'information

Printemps 2009

ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE

Veuillez noter que tout abri temporaire pour automobile doit être enlevé au plus tard le 15 avril.

CONSTRUCTION – RÉNOVATION - CONSTRUCTION

Toutes les personnes désireuses d'effectuer des travaux sur leur terrain, à savoir :

- Construction d'une bâtisse;
- Rénovation d'une bâtisse;
- Transformation d'une bâtisse;
- Réparations d'une bâtisse;
- Démolition d'une bâtisse;
- Affichage;
- Installation septique;
- Opération cadastrale;
- Déplacement d'une bâtisse;
- Installation d'une piscine;
- Toute autre utilisation du sol;
- Forage d'un puits

doivent obtenir un permis ou certificat auprès de la municipalité en s'adressant à M. Patrick Parenteau, inspecteur en bâtiment, au numéro de téléphone 357-9031 et ce trois jours par semaine, les mardis, mercredis et vendredis.

Tous ces permis ou certificats sont exigés par la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité.

NOUVEAU – LA MUNICIPALITÉ A MAINTENANT SON SITE INTERNET

Vous pouvez maintenant consulter le site internet de la Municipalité, voici l'adresse : www.saint-christophe-darthabaska.ca

Vous y retrouverez toutes sortes d'informations pertinentes concernant la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska.

ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA

La Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska a signé une entente de services avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) effective pour l'année 2009.

Une foule de services sont offerts par la SPAA. Entre d'autres la gestion des plaintes, la gestion des licences et l'accueil des animaux au refuge apportés par les citoyens (en santé et non dangereux). Donc pour obtenir une licence pour votre chien vous devez contacter la SPAA.

Voici les coordonnées :

SPAA

691, rue de l'Acadie
Victoriaville G6T 1T9
Tél. : 819-758-4444

Nous vous invitons à consulter leur site Internet au www.spaavic.com

SERVICE DE VOIRIE

Pour toute question concernant le service de voirie, comme une demande de fermeture de fossé, veuillez vous adresser à Marcel Marchand aux heures normales de bureau au 357-9190.

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES VOLUMINEUX

Veuillez prendre note que l'enlèvement des déchets solides volumineux sera effectué mardi, le 26 mai 2009.

Vos déchets volumineux doivent être placés séparément des autres déchets, le plus près possible de la rue, disposés au sol et non dans une remorque. De plus, ceux-ci doivent être déposés au chemin la veille.

Conformément à la loi de la qualité de l'environnement, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Les mots « Déchets volumineux » signifient et comprennent les déchets occasionnels et encombrants d'usages domestiques (meublant la maison), tel que meubles, poêles, tapis et couvre-plancher (roulés), piscines hors terre, branches (3 pieds et moins attachées, maximum de 3 paquets), accessoires électriques. À L'EXCLUSION des carcasses d'automobiles, des matériaux de construction ou rénovation (ex : fenêtres, portes, bains, armoires, toilettes), clôtures, bois, souches d'arbre, ainsi que tout liquide (ex : peinture, gaz et autre). Suite au programme de Recyc-Québec, aucun pneu n'est admis.

IMPORTANT- En vertu d'une nouvelle réglementation adoptée par le ministère de l'Environnement, les appareils de réfrigération et de climatisation domestiques ne seront plus ramassés avec les déchets volumineux. Vous devrez les apporter vous-même à l'Éco-Centre situé au 350, de la Bulstrode à Victoriaville. Il vous en coûtera une somme de 15\$ par appareil, et Gaudreau se chargera de faire vidanger celui-ci de façon réglementaire.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DONT LES RÉSIDENCES SONT DESSERVIES PAR L'AQUEDUC MUNICIPAL

C'est la Ville de Victoriaville qui fait l'entretien régulier du réseau d'aqueduc en vertu d'une entente de service signée avec la Municipalité ainsi que la collecte des échantillons d'eau prévus au règlement provincial. Ainsi pour toute demande de raccordement pour les nouvelles résidences ou de bris sur le réseau, vous devez communiquer avec la ligne INFO à 758-1571.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Tous ceux et celles qui seraient intéressés à former un comité pour organiser une Fête familiale peuvent donner leur nom au Bureau municipal en téléphonant au 357-9031.

Cette Fête aurait lieu au parc Léon-Couture dimanche le 6 septembre (congé de la Fête du Travail)

JOURNÉE DE DISTRIBUTION DE COMPOST GRATUIT

Gesterra, en collaboration avec la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, désire remercier tous ceux et celles qui ont participé à la collecte des matières organiques nouvellement mise en place dans votre municipalité.

Grâce à vos efforts plus de 250 tonnes de matières organiques ont évité l'enfouissement pour être transformées en compost.

Par ce geste, vous contribuez concrètement à réduire les effets négatifs de la gestion des déchets sur l'environnement.

N'oubliez pas que le compost est un engrais et que les végétaux ne peuvent y être plantés directement.

Nous vous donnons rendez-vous au Centre Administratif samedi le 6 juin pour venir chercher vos sacs de compost.

La distribution est prévue de 9h à 12h.
La quantité est limitée.

Madame Clémence Le May, mairesse, est toujours disponible à vous rencontrer; il vous suffit de prendre rendez-vous en communiquant au 357-9031.